

4.2 - Les orientations d'action préconisées

Les orientations d'action peuvent se diviser en 3 axes :

- ✓ Axe 1 : Les actions d'amélioration des connaissances
- ✓ Axe 2 : Les actions de restauration et d'entretien
- ✓ Axe 3 : Les actions de valorisation

• **Axe 1 : Les actions d'amélioration des connaissances**

Les connaissances floristiques et faunistiques de certains sites étant quasiment nulles ou nécessitant un approfondissement, des inventaires supplémentaires seront réalisés. Ces actions permettront d'aboutir à une bonne connaissance du milieu, favorisant la mise en place d'actions de gestion adaptées au site. Par ailleurs, les suivis de populations animales et végétales seront également poursuivis.

• **Axe 2 : Les actions de restauration et d'entretien**

En fonction des milieux rencontrés, les actions de gestion sont différentes. Celles-ci peuvent être de trois types :

- restauration des milieux ou des ouvrages existants
- mise en place d'une gestion particulière
- entretien courant

Pour chaque site, une évaluation annuelle de la mise en œuvre des différentes actions pourrait être envisagée grâce notamment au

suivis de certains indicateurs (suivi des populations de batraciens pour les mares par exemple).

- Les formations ripicoles

L'entretien des ripisylves se fera par une coupe sélective des ligneux. Les cépées seront éclaircies. De nouvelles plantations pourront être réalisées en cas d'absence de ripisylve. Par ailleurs, s'il est observé une forte érosion des berges, des techniques de génie végétal seront à envisager pour protéger ces berges.

- Les mares et étangs

Pour la restauration d'une mare ou d'un étang, un curage manuel ou mécanique pourra être effectué si nécessaire. Les végétaux encombrants seront supprimés et enlevés. Un colmatage et un reprofilage peuvent également être envisagés en conservant des pentes douces sur les berges.

En ce qui concerne l'entretien régulier des mares et étangs, les végétaux encombrants seront supprimés (arbres morts, dépôts...). Les berges pourront être entretenues manuellement ou mécaniquement et les déchets végétaux seront exportés. Ces travaux doivent s'effectuer préférentiellement lorsque le dérangement de la faune et de la flore est minimisé (notamment en dehors de la période de reproduction des batraciens et des oiseaux), soit de septembre à janvier. Un assec régulier pourra être pratiqué afin de permettre notamment la minéralisation des vases.

- Les pelouses et formations associées, les landes, les prairies

En cas de restauration des milieux, les arbres et arbustes doivent être coupés (un débroussaillage mécanique peut s'avérer nécessaire en complément). Pour les pelouses sèches sur sables, tous les produits de débroussaillage doivent être enlevés. Pour les prairies, les souches seront arasées et un enlèvement grossier des produits sera réalisé (souches, branches, troncs).

Pour ce qui est de l'entretien de ces milieux, un fauchage tardif, manuel ou mécanique selon le type de milieu, devra être réalisé avec évacuation des déchets. Afin de limiter l'impact de la fauche, des bandes refuges seront réalisées. Ces milieux pourront également être entretenus grâce à un pâturage ovin ou bovin, seul ou en complément de la fauche. Ce pâturage pourra s'effectuer avec des clôtures mobiles ou des clôtures fixes. En ce qui concerne les landes, un broyage épisodique par secteur (tous les 5 à 10 ans) avec exportation des produits de broyage sera envisagé dans les endroits où le pâturage n'est pas possible.

Sur certains sites, des expérimentations de restauration de pelouses sur sables sont menées (Terrasse de la Loire), ou de renforcement de populations de plantes messicoles (Butte de Blumonts, Carrière de la Fosse-Penelle). Pour ces expérimentations, tous les ligneux et les produits d'exploitation seront supprimés ; la végétation herbacée est fauchée et les produits de fauche seront exportés. La gestion courante se fera ensuite en laissant évoluer librement la pelouse et en réalisant un fauchage tardif ou du pâturage régulièrement. Pour finir, un ou deux

relevés phytosociologiques et un inventaire floristique complet sur les parcelles permettront de suivre l'évolution de cette expérimentation.

- Les bois et forêt

La pratique d'une sylviculture douce est préférable. Les arbres, seront dans la mesure du possible, amenés à leur âge d'exploitabilité en assurant la pérennité du peuplement sans effectuer de coupe brutale ; le maintien d'un sous-étage s'avère nécessaire ; la régénération naturelle des peuplements devra être assurée.

- Les tourbières

Dans les tourbières, les végétaux envahissants seront coupés et extraits. Un broyage manuel ou mécanique sera envisagé si nécessaire afin de maintenir le milieu ouvert.

- Les marais

Les marais seront entretenus en réalisant des ouvertures du milieu en abattant des arbres et en débroussaillant. Le bois mort pourra être déposé à certains endroits, favorisant ainsi les populations d'insectes saprophages. Du pâturage pourra être envisagé (exemple : les bovins Highland Cattle dans le marais de Mouille-Soupe et des Tresseaux), sinon une fauche des milieux herbacés sera nécessaire. De nouvelles mares pourront également être créées (exemple : Marais de Connival).

- Les carrières

Les carrières seront entretenues grâce à une fauche de la végétation herbacée. Les fronts de taille seront rafraîchis régulièrement.

- Le bocage

Les haies seront taillées des deux côtés selon une fréquence qui reste à déterminer (chaque année, une année sur deux, deux années sur cinq). Cette taille va permettre de limiter le développement de la haie en largeur. De plus, certains arbres seront coupés en trogne, technique d'exploitation des arbres à grande valeur patrimoniale. Il est également important de conserver des arbres creux et/ou morts au sein de la haie ; ces arbres étant en effet le refuge d'une faune exceptionnelle tels le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant, espèces d'insectes d'intérêt communautaire. Par ailleurs, si cela s'avère nécessaire, des haies pourront être remplacées (si elles sont trop âgées) ou de nouvelles plantées. Pour des raisons de sécurité, les branches basses seront coupées, ainsi que les arbres qui présentent un danger. Cet entretien des haies ne se fera qu'en dehors des périodes de reproduction de la faune, notamment la faune avicole (c'est-à-dire entre octobre et janvier).

- **Axe 3 : Les actions de valorisation**

Le classement des sites en Espaces Naturels Sensibles implique que ces sites doivent être, dans la mesure du possible, ouverts au public. Selon les sites, l'ouverture pourra être totale ou sur une partie du site uniquement et pourra se faire toute l'année ou durant

certaines périodes particulières (en fonction des activités pratiquées sur le site, de la praticabilité...). L'accueil du public devra également prendre en compte les cycles biologiques des espèces présentes.

Cette ouverture au public pourra être accompagnée par la réalisation de panneaux d'information qui seront disposés sur le site, soit à l'entrée, soit le long d'un parcours. Ces panneaux présenteront, par exemple, l'intérêt du site, la façon dont il est géré, ou encore les espèces protégées que l'on peut y rencontrer. Des plaquettes de présentation des sites pourront également être mises à disposition du public (support papier, site internet...); elles permettront ainsi de sensibiliser et d'informer le public sur l'intérêt des sites et les espèces qui les composent.

De plus, des aménagements particuliers pourront être indispensables à l'accueil du public. Si cela s'avère possible, dans les carrières, des zones de fouille seront aménagées (Carrière de la Fosse-Penelle). Un accès pour les personnes handicapées pourra également être prévu et la création de chemins s'avérer essentielle. Ces chemins seront accessibles aux piétons, voire aux cyclistes dans certains cas. Aussi, afin d'améliorer la capacité d'accueil des sites, une zone de stationnement pourra être créée. Ces aménagements ne seront réalisés que sur des sites qui sont peu sensibles à la fréquentation.

Par ailleurs, les associations naturalistes pourront avoir un rôle majeur dans cette valorisation en organisant des visites guidées.

Toutes ces actions seront menées, autant que possible, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.